

«FAUDRAIT-IL UN FERNAND MELGAR DERRIÈRE CHAQUE REQUÉRANT EN SURSIS?»

ASILE

Le sort du héros irakien de La forteresse provoque une large mobilisation. Mais, derrière le cas Fahad K., combien de requérants sont expulsés sans assistance?

«Etre protagoniste d'un film ne confère pas un passe-droit ou un privilège.» Mercredi soir, à Lausanne, à l'issue d'un débat autour du film *La forteresse*, de Fernand Melgar, Le conseiller d'Etat Philippe Leuba exprimait tout haut ce que d'aucuns pensent tout bas. Concerné, Fahad K., requérant d'asile irakien en sursis, fait la une des médias, après avoir été l'un des héros du film. Et pour cause, le réalisateur remue ciel et terre pour sauver «son ami», appuyé par un réseau de soutien. Avec succès à ce jour: le Tribunal administratif fédéral a suspendu son renvoi, le temps d'examiner son recours. Y aurait-il deux poids, deux mesures en fonction de la mobilisation publique? «Faudrait-il qu'il y ait un Fernand Melgar derrière chaque requérant? Pour un Fahad, combien d'expulsés sans soutien?» s'interroge une auditrice du débat. Sur Vaud, c'est le Service d'aide juridique aux exilés (SAJE), basé à Lausanne avec une permanence à Vallorbe, qui offre cette assistance à des milliers de personnes. Mais les moyens financiers et humains font défaut. «Le SAJE a pour but de défendre les droits fondamentaux des exilés: notamment de pouvoir faire recours, selon la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, explique Marie Deveaud, sa directrice. Mais nous n'arrivons pas à répondre à toutes les demandes.»

Court délai de recours

Les requérants qui doivent être renvoyés en vertu des Accords de Dublin – Fahad K. en est un – sont les plus pénalisés, car leur délai de recours est de cinq jours: «Il n'est pas rare que ces personnes soient déjà dans l'avion lorsque leur mandataire est averti», poursuit Marie Deveaud. Et le SAJE, qui fonctionne grâce aux dons, n'a pas les moyens de participer aux frais des requérants voulant se rendre à la permanence lausannoise.

Pierre Imhof, directeur de l'EVAM, reconnaît que les besoins en assistance juridique sont criants. Il a proposé au SAJE de mettre des locaux à disposition pour créer des permanences dans les centres. Mais le projet est bloqué par manque de moyens. Le SAJE sollicitera ces prochains jours le soutien financier du canton et de la ville de Lausanne.

MARTINE CLERC